

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.008

L'An deux Mille Neuf, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 février 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 février 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	31

Mme GRAMMATICO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Ouverture de crédits pour l'exercice 2009 (Section Investissement)

RAPPORTEUR : Mme FAUQUET-MOLL

VOTE : UNANIMITE

En application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. **Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.**

Pour permettre le commencement de travaux urgents dès le début de l'année, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2009.

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
<u>Centre Equestre (HT)</u>			
2313 4143	- Travaux Centre Equestre (Réfection Club house)	+ 35 000,00 €	
2188 4143	- Acquisition matériel Centre Equestre (Equipements de restauration)	+ 42 000,00 €	
2184 4143	- Acquisition mobilier Centre Equestre (Tables et chaises)	+ 16 800,00 €	
2183 4143	- Acquisition matériel informatique	+ 7 000,00 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 100 800,00 €

		DEPENSES	RECETTES
<u>Jardins du Monde (HT)</u>			
2188 900	- Acquisition matériel Jardins du Monde (Structure gonflable, équipement bar,...)	+ 87 300,00 €	
2184 900	- Acquisition mobilier Jardins du Monde (Salons, tonnelles, supports orchidées)	+ 26 200,00 €	
2185 900	- Acquisition cheptel Jardins du Monde (Chèvres naines)	+ 1 500,00 €	
2182 900	- Acquisition véhicule électrique	+ 2 000,00 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 117 000,00 €
<u>Golf (HT)</u>			
2313 4142	- Travaux bâtiment golf (Réfection toiture et bornes électriques)	+ 36 500,00 €	
1641 01	- Produits de l'emprunt		+ 36 500,00 €
<u>Ville (TTC)</u>			
2313 0209	- Travaux bâtiment TIKI (Menuiseries extérieures)	+ 8 000,00 €	
2313 413	- Travaux piscine couverte (Détermitage)	+ 8 500,00 €	
2313 411	- Aménagement vestiaires arbitres (Salle LANDRY)	+ 8 000,00 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 24 500,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT